

RAPPORT MORAL

L'actualité sociale invite à comparer notre activité pendant l'année aux démonstrations spectaculaires de divers groupements professionnels au cours des dernières semaines : ce rapport moral ne fera pas état de remue-ménage dans les rues de nos villes, mais d'actions plus paisibles. Certains le regretteront peut-être, mais si nos manifestations sont moins fracassantes que d'autres, elles témoignent assurément de notre volonté réfléchie de trouver les cheminements (pas seulement financiers) pour mieux faire afin qu'en fin de compte un public toujours plus large enrichisse par le livre ses connaissances.

Je commencerai par rendre hommage au zèle du Bureau national qui s'est réuni chaque mois avec application et a veillé à se répartir les tâches pour soulager le président et la secrétaire générale. Le *Bulletin de l'ABF* dont la publication régulière est assurée par P. Fénart et la *Note d'information* vous en ont donné le récit fragmenté retracé ci-après.

L'ABF a tenu cet hiver une journée d'étude, le 10 janvier, sur le thème du coût de l'information moderne : elle a vivement intéressé les participants (peu nombreux) et le texte des communications et débats paraît dans le *Bulletin* actuellement sous presse : cette rapidité de publication est un hommage rendu à la qualité des exposés entendus.

Les assemblées générales des Sections après celles tenues par les Groupes ont donné le bilan de leurs activités ; nous nous contenterons d'en donner ici quelques traits :

La Section des Bibliothèques publiques a notamment organisé à Evry deux journées d'étude sur l'automatisation et l'informatisation dans les bibliothèques publiques. Ces journées du 31 janvier et 1^{er} février ont eu un vif succès et la publication des exposés est prévue dans les prochains mois.

La Section de la Bibliothèque nationale s'est intéressée assidûment à la charte des devoirs et droits du bibliothécaire. La Section des Bibliothèques universitaires a suivi la gestation de la loi sur l'enseignement supérieur. Dès le mois de juin nous intervenions auprès de M. Jean-tet à ce sujet ; Melle Traissac au nom de l'ABF a participé tout l'hiver au comité consultatif siégeant à la DBMIST pour faire admettre par la communauté universitaire la fonction spécifique des Bibliothèques universitaires et de leur personnel. Le Conseil d'Etat avait en dernier lieu abrégé le texte final de l'article 57 à notre détriment, mais l'agitation étudiante en cours risque de remettre tout le projet de loi en question.

Citons encore parmi les Bibliothèques spécialisées la Sous-section des bibliothèques d'art, particulièrement active avec Melle Rouit et Mme Viaux, toujours sur la brèche, pour donner vie à la section internationale lors du Congrès de Montréal, en particulier à propos du projet d'index automatisé du Répertoire d'art et d'archéologie. Ces réunions régulières ont permis de découvrir, en particulier le 4 novembre l'état avancé des banques de données réalisées par le Ministère de la Culture.

N'oublions pas les travaux de la commission de réflexion sur la lecture en milieu hospitalier qu'anime Mme Rappaport en dépit des attaques peu amènes lancées de côté et d'autre. C'est une question que l'ABF suit depuis longtemps ; elle regrette que les pouvoirs publics s'en soient trop longtemps désintéressés. Des progrès ont été faits cette année et selon le vœu du ministre, nous aurons aussi à apporter notre concours pour la réalisation des bibliothèques en milieu carcéral.

Les Groupes régionaux n'ont pas été en reste puisque entre autres manifestations le Bureau national a pu constater la vitalité du Groupe

Bretagne, avec une journée d'étude sur la vie associative, le 7 octobre à Lorient, comme des Groupes Alsace, Centre et Rhône-Alpes qui, le 21 mars 1983 a organisé à Annecy une importante journée d'étude elle aussi consacrée aux problèmes de l'informatique. Mais il convient de souligner l'attention soutenue de l'ABF pour la formation professionnelle. Dès le mois de juin ont paru dans la *Note d'information* les conclusions de la Commission animée par M. Beaudiquez, qui avait travaillé activement pendant six mois. Ces propositions n'ont pas soulevé de critiques, elles rejoignent le rapport préparé par Mme Gascuel pour la Commission Pingaud, et un texte mis au point par l'ENSB. Nous sommes donc prêts à en discuter avec les ministères lorsqu'ils mettront ce sujet à l'ordre du jour.

Tandis que Mme Froissart participait au nom de l'ABF aux travaux de la Commission de l'ADBS sur la formation professionnelle, Mme Laude continuait d'organiser les cours de l'ABF destinés aux employés de bibliothèque, avec le concours le plus dévoué des centres régionaux. Une cérémonie a marqué le 10 janvier au Centre Arturo Lopez, à Neuilly, les vingt cinq ans (et plus !) d'action de l'ABF en ce domaine, dont l'histoire est racontée dans une plaquette publiée à cette occasion par Mme Honoré et J. Lethève : qu'ils soient ici remerciés de leur zèle pour l'ABF.

Enfin une nouvelle édition du *Métier de bibliothécaire* est en préparation ; on souhaite la voir paraître à l'automne prochain, car ce manuel élémentaire est un succès de librairie dans tous les pays francophones.

Mentionnons encore le départ en tournée, commencée à la Bibliothèque Trocadéro de l'exposition « Humour et Bibliothèque » entièrement recréée par Renée Lemaître et Michel Brunet après la malencontreuse disparition du montage présenté pendant le Salon du Livre 1981.

Nous continuerons en effet d'affirmer, et de prouver, que tous les bibliothécaires ont place entière à l'ABF, qu'aucun de leurs problèmes professionnels ne nous sont étrangers, quelle que soit leur particularité. Il ne paraît donc pas indispensable de multiplier les groupements autonomes, ce qui ne peut, aux yeux de tiers, renforcer la considération que nous réclamons tous.

En revanche c'est un signe de vitalité d'observer des coupures géographiques répondant à un sentiment grandissant de la vie régionale : après Provence-Côte d'Azur c'est la Bourgogne-Franche Comté qui affirme la volonté de se scinder : il est secondaire en définitive, de perdre la certitude d'un siège de droit à notre Conseil national, si nos collègues se sentent ainsi plus enclins à développer leurs actions locales, encore qu'il n'ait jamais été interdit à un Groupe régional, en raison de sa dispersion géographique, d'organiser des activités dans un ressort plus étroit. L'afflux des adhésions nouvelles observé dans les deux cas cités justifient ces séparations, dont certains avaient pu s'inquiéter.

A ce propos il est souhaitable que nous assistions nombreux, cet après-midi au débat où D. Robert soumettra à la discussion une proposition qu'elle avait présenté il y a un an déjà sur un remaniement de nos structures.

Si l'essentiel de ce rapport moral devait porter sur les activités internes, il convient aussi d'évoquer les actions extérieures sur lesquelles elles débouchent.

Nous avons bien entendu continué de rencontrer régulièrement les administrations ayant autorité sur les fonctionnaires que nous sommes en grand nombre. Les contacts sont suivis tant avec M. Varloot

et la DBMIST qu'avec M. Gattegno et la Direction du livre, et aussi avec l'Inspection générale des bibliothèques. La présence personnelle des deux directeurs à l'ouverture de notre Congrès est un encouragement dont nous ne sous-estimons pas la valeur. Le 1^{er} octobre M. Jack Lang, ministre de la Culture, nous a même fait l'honneur de recevoir quelques instants le président et la secrétaire générale pour nous inciter, en quelque sorte, à nourrir son imagination. Comme le ministre a amplement prouvé qu'il n'en avait nul besoin, nous avons été particulièrement sensibles à cette marque d'estime qu'il accordait à l'ABF.

La rétablissement de la subvention de chacun des deux ministères témoigne de cette considération qui avait connu une éclipse. Disons encore que nous avons rencontré un inspecteur général de la vie scolaire, le 3 janvier, pour faire avancer le problème des documentalistes scolaires.

La grande manifestation à l'étranger reste bien entendu le congrès annuel de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires. Répondant largement à l'appel de nos « cousins » québécois, la délégation française à Montréal en août dernier rassemblait 75 personnes, dont plus des trois quarts appartenaient à l'ABF. Sans doute serons-nous presque aussi nombreux à Munich où plusieurs d'entre nous présenteront des communications ou exerceront leurs fonctions dans les divisions et les commissions permanentes.

En France, à Paris plus précisément, l'ABF s'est associée aux archivistes et aux conservateurs de musées pour rencontrer le 23 novembre M. Wallon, directeur du Développement culturel.

Nous avons collaboré avec beaucoup d'intérêt à l'élaboration menée par M. Albaric d'une convention entre les associations de bibliothécaires et de documentalistes pour coordonner nos activités respectives, et en particulier les dates de nos manifestations.

Pour mémoire mentionnons la participations de l'ABF aux séances sur les CADIST, aux réunions du Centre national des lettres, en accordant une attention particulière à celles de l'Association pour le livre et la lecture (qui organise le Salon du livre auquel G. Patte contribua largement cette année) : les bibliothécaires aujourd'hui ne sont plus obligés de réclamer la parole dans les débats sur les problèmes du livre, mais sont reconnus spontanément par les éditeurs et les libraires (les colonnes généreusement ouvertes dans *Livre Hebdo* en font foi), comme par les auteurs ; la Société des gens de lettre a convié l'ABF le 18 février à défendre notre point de vue sur le projet de droits d'auteur sur les prêts en lecture publique.

Bien entendu nous avons aussi été invités à toutes les grandes manifestations, congrès et journées d'étude des associations professionnelles voisines, tant françaises qu'étrangères. De telle sorte, nous nous efforçons d'être attentifs aux grandes actions en cours, comme à des problèmes plus ponctuels : le sort de la Bibliothèque du Cercle de la librairie, un projet de copieur à prise de vue par dessus (en plongée), etc.

Est-ce dire que nous sommes contents de nous et assurés d'avoir fait tous nos efforts ? Malgré des améliorations certains se sentent encore mal informés ; ils observent que les courroies de transmission aux différents niveaux de notre structure fonctionnent mal, bref que les professionnels de l'information pour les autres ne réussissent pas à la faire circuler entre eux.

Un bilan n'est jamais totalement positif ou négatif (sinon en matière comptable). Que certains à l'extérieur de l'association dénigrent nos efforts, c'est leur droit ; qu'une présentation malencontreuse d'une page de journal nous témoigne du mépris, alors nous rappelons un journaliste à l'ordre. A vous, chers collègues, il appartient de sanctionner par votre vote l'action de cette première année du mandat que vous nous avez confié.

Jean-Claude Garreta